

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00007

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS POUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 24 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 53 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 53

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Bernard BONNET, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Gilbert SOULIER, Mme CALACIURA, Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, Stéphanie Mme Guv FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Christine THIVANT

Membres titulaires absents excusés :

M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Yves LECOCQ, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. André CHARBONNIER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170120-D20170000710-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20170202



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2017

PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA CAISSE DES DEPOTS POUR L'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Eléments de contexte :

Le Groupe Caisse des dépôts est un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il accompagne les transitions économique, écologique et énergétique, numérique, démographique et territoriale.

Pour soutenir les projets des collectivités locales, il peut apporter :

- une assistance en ingénierie amont,
- un cofinancement d'études à mener pour préciser leur faisabilité opérationnelle,
- un investissement en fonds propres ou un appui à l'économie mixte,
- des prêts de long terme pour financer des investissements.

Dans le cadre du protocole dont le projet est joint au dossier, le Groupe Caisse des dépôts souhaite s'engager aux côtés de Saint-Etienne Métropole au service du développement économique du territoire.

2. Objet du protocole

Le protocole vise d'une part à organiser la relation territoriale entre la Caisse des dépôts et Saint-Etienne Métropole, autour d'une gouvernance de projets transversale. En effet la Caisse intervient sur de nombreux projets portés ou soutenus par Saint-Etienne Métropole et il est ainsi proposé d'en assurer un suivi transversal dans le cadre de comités de suivi du protocole.

Par ailleurs, compte tenu des mutations importantes de notre territoire, de sa stratégie de développement autour d'un certain nombre d'axes forts, rejoignant la politique de soutien par la Caisse d'un certain nombre d'évolutions et projets de développement, et compte tenu de l'évolution institutionnelle de notre Communauté Urbaine, le groupe Caisse des dépôts s'engage à mobiliser son expertise et une enveloppe de crédits d'ingénierie au bénéfice du territoire, pour accompagner ses projets. Il s'agit d'un soutien spécifique aux grandes métropoles, décliné sur un certains nombres d'axes stratégiques. Cette enveloppe d'un montant prévisionnel de 300 000 €, sera mobilisée sur la durée du protocole, soit 3 ans. Un montant annuel de recette sera donc inscrit dans chaque budget au fur et à mesure de la programmation des études.

Cette enveloppe permettra en effet de soutenir différentes études, sur les thèmes et axes précisés dans l'annexe 2 au projet de protocole ci-joint. Il ne constitue pas un engagement de la Caisse en lui-même, puisque des décisions par opérations seront prises. Au titre du protocole, il n'y a pas d'engagement financier de Saint-Etienne Métropole. Ne sont pas compris dans l'enveloppe d'ingénierie liée à ce protocole, tous les dispositifs de droit

commun que gère la Caisse des dépôts (ANRU, TEPCV, Nature 2050, prêt logement social, prêts aux infrastructures de transport...).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- valide le principe d'un protocole d'accord entre Saint-Etienne Métropole et le Groupe Caisse des Dépôts et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer celui-ci et toutes pièces nécessaires à la résolution de cette affaire;
- valide l'inscription des recettes afférentes.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU